

<b>REGLEMENT PARTICULIER</b> Sécurité du Public et des Pilotes, Protection du Site et Tranquillité Publique
--

**Samedi et Dimanche 25 - 26 Février 2012**

**MASTERS MOTOCROSS INTERNATIONAL**  
**MONSTER ENERGY**  
Trophée K.T.M.  
Championnat de Ligue 85cc  
Challenge LMMP NCB

**Organisateur** :: MOTO CLUB LACAPELLE MARIVAL

**Circuit** :

Le Circuit International de Moto Cross Georges Filhol, terrain de Bel Air est situé au nord de Lacapelle Marival. La ville la plus proche est Figeac à environ 22km.

Longueur : 1600m                      Largeur minium : 8m            Largeur ligne de Départ : 40m  
Un plan du circuit est joint à ce règlement.

La piste est entièrement clôturée par des barrières plastiques et des filets de protection. Les spectateurs peuvent librement faire le tour du circuit et accéder à l'intérieur, dans un espace clôturé, par une passerelle située face à la buvette centrale et deux passages souterrains.

**Parc coureurs A : pour les pilotes Inter, Trophée KTM, Ligue 85**

**Parc coureurs C : pour les pilotes Challenge LMMP NCB**

**Un seul véhicule par pilote sera autorisé à pénétrer dans le parc, l'emplacement sera désigné par les organisateurs.**

Il est situé à proximité du circuit, les concurrents pour participer aux compétitions, sortent et entrent au parc en empruntant un couloir isolé du public.

Il comporte 2 blocs WC – Douches, 10 bornes de branchement en eau potable et électricité, un point de récupération pour les huiles usagées, une aire de lavage pour les motos. Il est donc interdit de laver les motos en dehors de cette zone, sous peine de sanctions.

Les concurrents devront être munis de tapis environnementaux s'ils ont à effectuer des travaux mécaniques. L'évacuation des pneus usagés est à leur charge.

Des poubelles pour le tri sélectif sont mises en places par la Communauté des Communes en nombre suffisant pour le parc ainsi que pour le public.

Après le contrôle administratif à l'arrivée, toutes les motos sont obligatoirement soumises au contrôle technique, qui détermine également le niveau sonore à ne pas dépasser.

### **Parking Officiels et parc B pour les accompagnants**

Situé face au circuit, il permet de limiter au strict minimum le nombre de véhicules où seuls sont autorisés à pénétrer : ambulances, secouristes, et véhicules de service munis d'un badge spécial.

Des parcs autos destinés aux véhicules des spectateurs sont aménagés dans des terrains proches du circuit.

### **Sécurité – Sanitaires**

1 poste de secours est mis à la disposition du public.

3 postes de secours à l'intérieur du circuit pour les concurrents (l'emplacement des postes sont définis par le Médecin Urgentiste, responsable des secours)

2 médecins dont 1 urgentiste seront présents tout au long de la manifestation

2 ambulances dont un grand volume

1 local pour les premiers soins dans un vestiaire du foot, 1 local Kiné

1 sanitaire est prévu pour un éventuel contrôle de dopage.

4 postes incendie munis d'extincteurs tenus par l'Amicale des Sapeurs Pompiers bénévoles

6 Extincteurs dont 1 à l'arrivée, 1 au départ, 1 au parc d'attente, 1 au contrôle technique.

16 commissaires seront répartis tout au long de la piste pour la sécurité des pilotes

8 WC pour le public, 2 points d'eau, 2 buvettes, 2 stands pour la restauration

### **Tour de Contrôle :**

Rez de chaussée : 1 pièce pour les réunions du jury, 1 pour la gestion administrative et 1 pour le règlement des pilotes.

Etage : 1 pièce pour le chronométrage et 1 pour le speaker.

### **Autres infrastructures :**

1 salle de presse avec téléphone, fax et ADSL est prévue dans l'autre vestiaire du foot.

1 chapiteau pour la restauration de l'encadrement et la remise des prix

### **Nombre de coureurs engagés :**

#### **Samedi :**

- Challenge LMMP NCB : 160 pilotes

#### **Dimanche :**

- Motocross Inter : 40 pilotes

- Trophée KTM : 40 pilotes

- Championnat de LMMP 85 : 40 pilotes

### **Engagement et autre correspondance:**

Engagements enregistrés jusqu'au : 25 janvier 2012

Contacts :

*Motocross Inter* Vincent AYROLES - La Begauche - 46400 Frayssinhes  
Tél : 05 65 10 85 58 (dom) / 05 65 38 51 26 (trav)  
Fax : 05 65 38 47 22  
Portable : 06 26 45 75 05

Email : [Vincent.ayroles46@orange.fr](mailto:Vincent.ayroles46@orange.fr)

*Trophée K.T.M.*

Olivier AUBINEAU

Email : [olivier.aubineau@orange.fr](mailto:olivier.aubineau@orange.fr)

*Championnat de LMMP 85* Laurent DELRIEU - Le Drauzou - 46100 Figeac

*Challenge LMMP NCB* Tél : 05 65 34 08 44

Portable : 06 01 77 17 75

Email : [ldu46@wanadoo.fr](mailto:ldu46@wanadoo.fr)

### **Contrôle administratif** à l'accueil avant l'entrée sur le circuit

Vendredi 24 Février 2012 : de 15h00 à 19h00 (fermeture accueil et parcs pilotes)

Samedi 25 Février 2012 : de 08h00 à 21h00 (fermeture accueil et parcs pilotes)

Dimanche 26 février 2012 : de 07h00 à 08h00 uniquement Inter, Trophée KTM et Ligue 85

Téléphone de l'accueil pendant ces horaires : 05 65 40 86 99

Nous vous précisons que les mécaniciens et panneauteurs doivent être titulaires d'une licence FFM (minimum LAP) pour l'obtention de leur laissez passer.

Nombre de laissez passer pour votre course uniquement. **Les laissez passer du samedi ne donne pas droit à l'entrée du dimanche.**

	Pilote	Panneauteur	Mécanicien	Accompagnateur
Courses samedi				
Challenge NCB	1	1	1	0
Courses dimanche				
Motocross Inter	1	1	1	1
Trophée KTM	1	1	1	0
Championnat LMMP 85	1	1	1	0

Tout laissez passer supplémentaire devra être acquitté sur place au tarif en vigueur.

Les laissez passer du samedi ne donne pas droit à l'entrée du dimanche.

### **Contrôle technique au terrain de Bel Air :**

Samedi 25 février 2012 : de 09h00 à 12h00 Challenge LMMP NCB  
de 14h00 à 18h00 Inter, Trophée KTM et Ligue 85

Dimanche 26 février 2012: de 07h30 à 08h30 Inter, Trophée KTM et Ligue 85

### **Entraînements** : Voir horaires officiels en annexe

Pendant les essais et les courses les machines devront être munies de plaques réglementaires.

### **Courses :**

Samedi :

- Challenge LMMP NCB 2 manches de 15mm + 1 tour

Dimanche :

- Motocross Inter 2 manches de 20mm + 2 tours // + 1 manche 25mm + 2 tours

- Trophée KTM 3 manches de 15mm + 1 tour

- Championnat de LMMP 85 2 manches de 15mm + 1 tour

**Départ des courses** : voir horaires officiels en annexe

L'ordre de placement sur la grille sera fonction des essais chronométrés

**Classements et prix** :

Selon règlements des Championnats respectifs.

**Conduite en course** :

Le parcours sera délimité par des barrières, fanions, bottes de pailles etc.... Les concurrents ne pourront sous aucun prétexte s'écarter du parcours sous peine de disqualification.

**Réclamations** :

Les réclamations éventuelles relatives au classement devront être déposées par écrit entre les mains du Directeur de Course au plus tard 30 minutes après la proclamation des résultats. Elles devront être accompagnées de la somme de 75 euros, somme qui sera rendue si le bien fondé des dites réclamations est reconnu. En cas de démontage du moteur la caution sera de 75 euros pour un moteur 2 Temps et de 150 euros pour un moteur 4 Temps.

**Remises des prix** :

Le 25 février 2012 à partir de 17h45 pour toutes les catégories challenge LMMP NCB

Le 26 février 2012 à partir de 17h45 pour toutes les catégories Inter (immédiatement après la manche), Ligue 85 et Trophée KTM

Le lieu et les modalités seront confirmés lors de la première réunion du jury.

**Assurances** :

Conformément à la législation en vigueur : Assurance Moto Verte (AMV)

**Commission sportive** :

Président du Jury	Gilbert GONTIER	
Membre du Jury	Christian LEPLAT	licence officiel 15453
Secrétaire du jury et manifestation	Alexandre VALERY	
Directeur de Course	Jean Luc DELPON	licence officiel 008362
Directeur de Course adjoint	Jean Claude BALEUR	licence officiel 002786
Commissaire technique	Maurice SEBASTIEN	licence oct 022118
	Patrick LASSAGNE	licence oct 049483
Commissaires sportifs :	Michel LAFRAGETTE	licence officiel 014173
	Dominique ROUX	licence officiel 184812
Délégué Environnement	Christian LEPLAT	licence officiel 15453
Chronométrage	L.M.M.P.	
Transpondeurs	L.M.M.P.	
Service Médical	Docteur Richard LENEUF , urgentiste	
Responsable parc coureurs	Laurent DELRIEU	
Speaker	Francis MAGNANOU	
Organisateur technique	Richard BLADOU	
Commissaire de Pistes :	L.M.M.P. + LIGUES LIMITROPHES	

Le Comité Directeur s'engage à payer éventuellement les frais de surveillance et autres, occasionnés par l'épreuve. Il décharge expressément l'Etat, le Département, la Communauté de Communes, la Commune et leurs représentants de toutes responsabilités civiles en ce qui concerne les risques éventuels et notamment les conséquences des dommages qui pourraient être causés aux personnes ou aux biens par le fait, soit d'un accident survenu au cours ou à l'occasion de l'épreuve. Il s'engage à supporter ces mêmes risques et déclare à cet effet

s'être assuré comme indiqué plus haut, spécifiant qu'en aucun cas cette Compagnie ne pourra mettre en cause l'Autorité Administrative.

Le Comité Organisateur prend à sa charge les frais du Service d'Ordre exceptionnel mis en place à l'occasion du déroulement de l'épreuve et prend l'engagement d'assurer la réparation aux concurrents, aux organisateurs ou leurs préposés.

Dans le cas où les Organisateurs renonceraient à faire disputer l'épreuve, ils s'engagent à prévenir les services administratifs et de police, trois jours francs avant l'épreuve.

Le Comité Organisateur certifie avoir prévenu Monsieur le Maire de Lacapelle Marival, ainsi que le Centre Hospitalier de Figeac.

Les inscriptions ou fléchage sur la voie publique seront faits exclusivement à la chaux, il ne sera procédé à aucune inscription ou fléchages sur les arbres.

En fonction des conditions climatiques le Comité Organisateur pourra être amené à modifier le programme de la manifestation.

Les différentes prescriptions du code sportif international et celles du code sportif national et de l'annexe « D » de ce règlement sont obligatoires pour la présente épreuve.

Indépendants des prescriptions du Code Sportif International et de ses annexes, du Règlement National de la F.F.M., les concurrents du fait de leur engagement à cette épreuve, renoncent à tout recours contre le Moto Club de Lacapelle Marival, leurs officiels, représentants ou préposés, soit par arbitrage, soit devant les tribunaux, soit de toute manière non parue dans les documents ci-dessus désignés pour tout dommage auquel ils pourraient être exposés, en conséquence de tous actes ou omission de la part du Moto Club de Lacapelle Marival. Dans l'application de son règlement ou de toute autre cause qui pourrait en découler.

Fait à Lacapelle Marival, le 01 décembre 2011

Le Président  
Jean Claude Landes

Visa L.M.M.P.

Visa F.F.M.